

RÉUNION ORDINAIRE du 29 janvier 2015

Présents(13) : Peter Van Landeghem (PVL), Tina Kohl (TK), Pascal Lombardi (PL), François-Michel Huwart (FMH), Pierre Fonteyne (PF), Quentin Vandevyvere (QV), Philippe Grumbers (PG) Kristina Vindevogel (KV), Annemie Van Boxstael (AVB), Patrick Van Overschelde (PVO), Hervé Welter (HW), Kris Slabbaert (KS), Steven Vermeire (SV);

Excusés (4) : Dieter Dias (DD), Caroline Raeymaekersstraat (ARC), Ronald Van Swijgenhoven (SS), Hendrik De Clerck (HDC)

1. Discussion quant au premier concours pour les stagiaires - séance de correction

PVL a annoncé que se sont présentés 74 participants pour le premier concours :

46 néerlandophones et 28 francophones. PL mentionne que, selon la publication au Moniteur belge 28 stagiaires néerlandophones et 17 francophones pourraient réussir.

PVL a annoncé que ce nombre ne sera pas atteint. Au moment de la présente réunion, n'a eu lieu que la partie écrite de l'examen.

PVL lance l'idée d'organiser un séminaire pour discuter d'un certain nombre de points problématiques du premier examen. Il y aurait aussi un certain nombre de questions qui pourrait être discuté, mais l'intention n'est pas que toutes les questions, une par une, soient abordées et solutionnées. Le président du comité de nomination néerlandais, Maître Francis Snoeck, serait disposé à coopérer en ce sens.

PG mentionne qu'il a entendu la rumeur que tant l'union francophone (UFHJ) que la conférence des huissiers de justice flamands (CVG) pourraient participer à l'organisation de ce type de séminaire.

L'ensemble des participants de la présente réunion a convenu que toute aide serait la bienvenue, mais que l'organisation d'une telle étude devrait être à l'initiative de l'ANCHJ. C'est l'ANCHJ qui représente les intérêts des stagiaires et s'en soucie. Le comité a également décidé de faire coïncider cette séance d'étude et de correction à la prochaine Assemblée Générale de l'ANCHJ fixée au 6 juin 2015. L'A.G. aurait lieu durant la matinée, et cette séance studieuse dans l'après-midi.

PVL propose d'adresser tout prochainement une lettre officielle à tous les membres de l'ANCHJ et au président de la commission de nomination de langue néerlandaise.

SV suggère que tous les stagiaires puissent envoyer par mail, à l'avance, des questions pour cette séance d'étude afin de pouvoir travailler rapidement et efficacement lors de la séance. L'ensemble du comité a accepté cette proposition.

QV stipule que l'ANCHJ doit à l'avenir toujours être en mesure de communiquer un état précis du nombre annuel de candidats-huissiers de justice à nommer. Il se demande comment et par qui ce nombre sera annuellement déterminé. PL a répondu que ce nombre est déterminé annuellement par le Cabinet du Ministère de la justice, mais en étroite consultation avec le Comité exécutif de la CN.

2. Nouveau site NVKG

KV a annoncé que le nouveau site Web de l'ANCHJ est opérationnel. L'ensemble des membres de la présente réunion félicite KV pour sa contribution à cet égard. Les rapports des réunions ordinaires peuvent maintenant être consultés en ligne par n'importe qui, reflétant bien la transparence dont l'ANCHJ veut se targuer.

KV annonce que chaque membre du conseil d'administration et chaque membre actif a reçu une adresse e-mail personnalisée pour que tout un chacun puisse interroger un membre actif spécifique ou un membre du conseil d'administration de l'ANCHJ.

3. Assemblée générale NVKG

FH a annoncé que le lieu de la prochaine Assemblée Générale de l'ANCHJ pouvait être définitivement considéré comme la salle de conférence du Ministère de la Justice, sise au 115 boulevard de Waterloo à Bruxelles.

Cet événement aura lieu le samedi 06/06/2015. Comme la réunion a lieu un samedi, le catering peut être librement choisi par l'ANCHJ.

La salle de conférence a une capacité de 150 personnes. PL demande si ce n'est pas trop peu étant donné le nombre potentiellement élevé de participants pour le séminaire sur le thème du premier concours. La réunion a décidé à l'unanimité de maintenir la salle réservée au Ministère de la Justice.

4. Les membres de la Commission d'accréditation

Au cours de l'A.G. de la CN du 17/12/2014, il a été décidé de modifier la composition de la commission d'accréditation encore à constituer. Il n'y aura pas un, mais deux candidats-huissiers pour y siéger, à savoir : un néerlandophone et un francophone.

PVL a envoyé une lettre au comité de direction de la CN pour nous-mêmes désigner deux candidats-huissiers. Cependant, il n'a reçu aucune réponse.

Les membres seront élus lors de la prochaine AG de la CN fin Mars 2015.

5. Sponsoring

À l'heure actuelle, il y a 4 sponsors.

1. Checkpoint 750,00 €
2. Rombaut numérique 1.000,00 €
3. Lexicon 1.000,00 €
4. Belfius 1.000,00 €

Le compte de l'ANCHJ présente un solde créditeur d'environ 6.500,00 €.

6. Changement de nom NVKG

L'Association Nationale des Candidats-Huissiers de Justice ne défend et ne sert pas seulement les intérêts du candidat-huissier, mais aussi ceux du stagiaire huissier.

L'ensemble des membres présents ce jour a convenu que cet aspect devrait plus ressortir de la dénomination de l'association. Par conséquent, il est proposé de modifier le nom ANCHJ en l'Association Nationale des Candidats-et Stagiaires-Huissiers de Justice (ANCSHJ).

Il est proposé de faire apparaître le changement de nom partout (tête, site web, ...), mais il n'est pas question de publication dans le MB vu le coût (inutile) que cela implique.

7. Divers

- PVL reçu une lettre de Muriel GEUDIN, directrice des affaires administratives de la CN, qui confirme qu'une carte d'identification professionnelle pour chaque candidat-huissier de justice. Cela devrait être réalisé à court terme, à savoir : dès que le registre des candidats- huissiers de justice à tenir par la CN, sera terminé.
- En ce qui concerne les difficultés d'assistance de la police AVB, TK et QV nous informent qu'il n'y a plus d'assistance provisoirement dans certaines communes, en conséquence de la menace terroriste actuelle. SV indique que pour une saisie avec l'assistance de la police à Ninove, quatre inspecteurs de police accompagnent l'huissier de justice avec deux voitures de police différentes et que deux des quatre agents de police sont armés de mitraillettes.

8. Jugement collègue Luc Adamczyk

Dans l' arrondissement judiciaire d'Antwerpen le collègue candidat-huissier de justice Luc Adamczyk (LA) a été condamné à verser une indemnité à un débiteur fondée juridiquement sur la notion de détournement / abus du droit d'exécution. LA aurait, selon le tribunal, facturé trop et trop vendu par rapport aux dettes connues dans le FCA. L'huissier titulaire que remplaçait LA n'a pas été condamné, et a été acquitté sur toute la ligne.

Les membres du comité de direction de notre association estime cette décision un dangereux précédent pour notre profession.

"Ne pas tenir compte des autres créanciers qui ne sont pas connus dans le FCA (pas encore de titre exécutoire, une ordonnance d'exécution qui n'a pas encore été signifiée, Sonoso-quatrième voie, taxes, ...) ?

Le candidat-huissier de justice doit-il désormais souscrire une assurance en responsabilité professionnelle séparée, ou est-il est couvert par l'assurance du titulaire, qu'il remplace, même si ce dernier est acquitté ?

Les membres du comité de direction de notre association ont également été surpris par le fait que LA ait été interpellé par le rapporteur de la chambre d'arrondissement d'Anvers pour une enquête disciplinaire.

L'ANCHJ a envoyé une lettre au comité de direction de la CN afin d'être éclairée sur le sujet. La question suivante a été évoquée : serait-il utile ou non d'assigner en tierce-opposition contre ce jugement. PVL a annoncé n'avoir encore obtenu aucune réponse de la CN. Le Collègue LA a reçu une lettre du conseil de la chambre d'arrondissement d'Antwerpen qui stipule que, selon ses membres, et selon le président de la CN, aucun problème se pose pour la couverture par la police d'assurance collective de la chambre nationale en responsabilité professionnelle.

Rapporteur ad interim,

Pascal LOMBARDI